

**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 08 OCTOBRE 2026**

(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

Cette note constitue une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Coupes ordinaires de bois marchands pour l'exercice budgétaire 2026.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de mettre en vente deux lots de bois marchands pour un volume de 2.289 m³.
2. Association de projet « Parc Naturel des Sources ». Clôture de la liquidation et décharge du liquidateur.
Synthèse: En mars dernier, le Conseil communal actait la dissolution de l'association de projet « Parc Naturel des Sources » et désignait la Directrice de l'asbl « Parc Naturel des Sources » en qualité de liquidateur de l'association. Il est aujourd'hui proposé de décharger le liquidateur de sa mission et de clôturer la liquidation de l'association de projet.
3. Commune "Zéro Déchet" 2027. Renouvellement de la notification de la démarche "Commune Zéro Déchet" dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de renouveler la participation de la Ville de Spa à la démarche "commune zéro déchet". Ce renouvellement doit parvenir à la Région avant le 30/10/2026.
4. Intercommunale AIDE - Convention de services.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'approuver la nouvelle convention de services qui sera applicable, dès le 1er janvier 2027, pour tout service réalisé par l'AIDE pour compte et à la demande de la Ville de Spa.
5. Biens communaux. Pavillon des Petits-Jeux. Prise d'acte de la cession du bail commercial.
Synthèse: En juin dernier, le Conseil communal prenait acte de la cession du bail commercial portant sur le Pavillon des Petits-Jeux au profit de la SRL Brasserie La Bobeline. Aujourd'hui, il est proposé au Conseil communal de prendre acte de la cession de ce même bail au profit de la SRL Val de Theux, représentée par M. Alain Krickel. Cette cession est réalisée conformément à la loi sur les baux commerciaux.
6. Biens communaux. Intérêt de la S.A. Spa Monopole pour l'achat de parcelles communales. Proposition d'échange avec la gare de Spa et la parcelle cadastrée section H n°381/A (av. Amédée Hesse).
Synthèse: La société SPA MONOPOLE propose à la Ville de Spa une opération d'échange portant sur la gare et sur une parcelle située avenue Amédée Hesse dont elle est propriétaire. La Ville de Spa, en échange, proposerait la vente de parcelles situées à la Vecqueterre, rue de la Sauvenière, chemin des fontaines et route de la Géronstère. Une estimation de cette opération a été sollicitée de même que les plans de délimitation de chacun des biens visés.
7. Pouhon Pierre le Grand - Reforage du puits. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.
Synthèse: Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges destiné au reforage du puits du Pouhon Pierre le Grand. Le lancement d'un nouveau marché est nécessaire dans la mesure où les techniques prévues dans le marché actuellement en stand-by n'ont pas permis de déboucher le puits.

8. Modifications du cadre du CPAS. Tutelle spéciale d'approbation du Conseil communal.
Synthèse: Le Conseil communal exerce une tutelle spéciale d'approbation sur certains actes du CPAS, dont la modification du cadre. Il est proposé d'approuver la délibération du Conseil de l'Action Sociale de Spa du 25 août 2026, décidant de modifier le cadre statutaire du CPAS et d'arrêter le cadre contractuel et/ou subsidé du CPAS.
9. Subventions 2026. Liste n° 7.
Synthèse: Il est proposé d'octroyer une subvention de 12.000,00 EUR pour l'écriture d'une brochure relative à la maison privée spadoise dans la première moitié du XXe siècle (travail réalisé par M. David Houbrechts) et de modifier l'identité du bénéficiaire de la subvention de 16.000,00 EUR (montant maximal) octroyée le 3 septembre 2026 pour la réalisation d'une palissade de chantier rue Delhasse (Houyoux Constructions SA plutôt que Colade SRL).
10. Eglise protestante de Verviers- Laoureux / Spa. Budget de l'exercice 2027. Avis.
Synthèse: La commune de Verviers exerce la tutelle d'approbation sur ce dossier. Il est proposé d'émettre un avis favorable. Le montant de l'intervention à charge de la Ville est fixé à 180,00 EUR pour l'exercice 2027 (12% de l'intervention totale).
11. Zone de police des Fagnes. Modification budgétaire (n° 1 à l'extraordinaire et n° 2 à l'ordinaire) de l'exercice 2026. Avis.
Synthèse: Il revient au Conseil communal de remettre un avis préalable sur la modification budgétaire (n° 1 à l'extraordinaire et n° 2 à l'ordinaire) de l'exercice 2026 de la zone de police et de donner mandat au Bourgmestre pour approuver le document budgétaire au sein du Collège de police. A l'ordinaire, le projet ne modifie pas le montant de la dotation communale (2.600.555,82 EUR) mais prévoit un prélèvement complémentaire de 191.276,64 EUR sur le fond de réserve ordinaire. A l'extraordinaire, le projet de modification budgétaire prévoit une contribution communale extraordinaire (45.000,00 EUR) pour le financement de l'acquisition de caméras de surveillance.
12. Régie communale autonome. Plan d'entreprise pour l'exercice 2026.
Synthèse: Il est proposé d'approuver le plan d'entreprise établi par le Conseil d'administration de la RCA pour l'exercice 2026. Le plan d'entreprise se clôture avec un résultat positif estimé de 200.542,16 EUR. Le montant global de l'intervention communale est quant à lui estimé à 1.878.320,00 EUR (contre 1.023.072,05 EUR en 2025).
13. Régie communale autonome. Subsidés de prix pour l'exercice 2026. Modification de la valeur des subsidés pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2026.
Synthèse: Le financement de la RCA est organisé sous la forme de subsidés de prix. Il est demandé par la RCA de modifier la valeur des subsidés de prix pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2026 pour permettre à la RCA de faire face aux prochaines échéances financières de 2026 et de ne pas clôturer l'exercice 2026 en perte. Une tva de 6% est appliquée sur les subsidés de prix. Aucun subside de prix n'est prévu pour le département Pouhon.
14. Budget communal de l'exercice 2026. Modification budgétaire n° 2. Arrêt.
Synthèse: Il est proposé d'arrêter la deuxième modification du budget communal 2026. Au budget ordinaire, l'équilibre est atteint à l'exercice propre et le crédit spécial de recettes est diminué de 562.711,57 EUR à 83.781,02 EUR. Une somme de 306.136,64 EUR est prélevée sur le fonds de réserve ordinaire qui affiche un disponible de 5.233.209,99 EUR après la modification budgétaire. Une somme de 768.955,62 EUR est par ailleurs prélevée sur la provision pour risques et charges afin de financer une augmentation du même montant des subsidés de prix octroyés à la Régie communale autonome pour l'exercice 2026. Au budget extraordinaire, la principale modification porte sur le projet d'aménagement touristique au lac de Warfaaz pour lequel le montant budgété s'élève désormais à 3.406.213,90 EUR (projet financé par subside à hauteur de 1.500.000,00 EUR et par emprunt pour le solde). Les ratios d'endettement sont respectés : 102,98% pour le ratio du volume de la dette (max. autorisé 125,00%) et 14,12% pour le ratio de la charge de la dette (max. autorisé 17,50%).

15. Séance du Conseil communal du 3 septembre 2026. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Pas de changements par rapport à la version envoyée aux conseillers communaux le 10 septembre.
16. Communications.
Synthèse: - Vérification trimestrielle de l'encaisse du directeur financier. Communication du procès-verbal du 15/09/2026.
- Précisions sur les interactions entre le Collège de police et les conseillers communaux, à la suite de modifications de la loi sur la police intégrée (impliquant entre autres la suppression du Conseil de police).
- Procès-verbaux du Collège de police (séances des 20 juillet, 24 août et 9 septembre 2026).

PROJETS DE DELIBERATIONS